



Le Petit Messinois

Numéro 166 - juillet et août 2023

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Daniel LAGRANGE

Site : www.messein.fr

Email : mairie@messein.fr

Dépôt légal : juin 2020

Réhabilitation de la brasserie communale



Les travaux de la réhabilitation de la brasserie communale au bord du lac viennent de commencer, ne laissant plus qu'apparaître la charpente en bois qui sera conservée.

Sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes Régnard et Le Clerre de Nancy, l'entreprise CRBM de Neuves-Maisons, titulaire du lot VRD/gros œuvre, a débuté les travaux depuis un mois en partenariat avec l'entreprise Demange toiture de Dombasle sur Meurthe, titulaire du lot charpente.

Suivront 9 autres entreprises, la plupart locales, pour une livraison du bâtiment en début d'année 2024 pour être mis en gérance au profit d'un messinois bien connu.

Le montant des travaux s'élève à 642 164,87 HT avec les subventions suivantes :

- 231 500 € pour l'État au titre de la DETR (dotation d'équipements des Territoires ruraux),
- 25 000 € pour le Département au titre du CTS (contrat des territoires solidaires),
- 20 000 € pour l'Union Européenne au titre des fonds Leader.

Le reste est financé par un emprunt dont les remboursements seront, en grande partie, couverts par les loyers perçus.



Fermeture été 2023



Le secrétariat de mairie sera **fermé** :

- ⇒ mercredi 26 juillet,
- ⇒ mercredi 2 août,
- ⇒ mercredi 9 août,
- ⇒ samedi 19 août.

L'agence postale communale
sera **fermée**
du lundi 14 au 19 août 2023.

Rappel des horaires habituels

 MAIRIE	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Mardi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Mercredi	Ouvert de 9H00 à 12H00	Fermé l'après-midi
Jeudi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Vendredi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Samedi	Ouvert de 9H00 à 12H00	Fermé l'après-midi

 AGENCE POSTALE COMMUNALE	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Mardi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Mercredi	Fermé le mercredi	
Jeudi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Vendredi	Fermé le matin	Ouvert de 15H00 à 17H30
Samedi	Ouvert de 9H00 à 12H00	Fermé l'après-midi



Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer le département en **ALERTE RENFORCÉE sécheresse**.

Ce passage au niveau **ALERTE RENFORCÉE** fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers de l'eau.

La situation d'**ALERTE RENFORCÉE** précise par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport de 9h à 20h.

Vous trouverez les informations utiles sur la page dédiée de la préfecture.

APPLICATION EauSec54

Vous êtes à la recherche d'un outil simple, intuitif et accessible pour connaître les niveaux de restrictions des usages de l'eau dans votre commune ? Ne cherchez plus ! L'application **EauSec54** est là pour vous !



Que vous soyez un particulier soucieux de votre consommation d'eau, une entreprise désireuse de réduire son empreinte environnementale ou un agriculteur conscient des enjeux agricoles liés à l'eau : utilisez **EauSec54**.

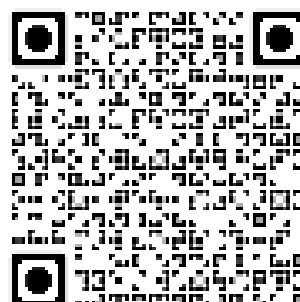
En effet, en période de sécheresse, les mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau deviennent nécessaires pour garantir les usages prioritaires de l'eau.

Grâce à **EauSec54**, d'un simple clic, vous pouvez désormais consulter en temps réel, les restrictions en vigueur sur votre territoire, vous permettant ainsi d'adapter vos usages en conséquence.

Les fonctionnalités clés d'**EauSec54** incluent :

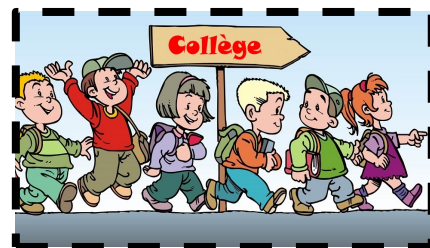
- Un aperçu clair et précis des niveaux de restrictions des usages de l'eau sur votre commune.
- Des informations actualisées en temps réel sur les usages qui vous concernent.
- Une interface conviviale et intuitive, accessible à tous, quel que soit votre profil.

Flashez ce QR code





Clap de fin pour cette année scolaire 2022/2023



Ce sont les grandes vacances !

Néanmoins se profile à l'horizon une rentrée vers le collège pour les élèves de CM2 avec, certainement, un peu d'appréhension et beaucoup d'émotion.

Pour féliciter les élèves de CM2 de ces belles années de primaire, la municipalité leur a offert un cadeau de départ qui servira pour la continuité de leurs études :

- une calculatrice "collège",
- un bon d'achat de 15 € à dépenser au rayon librairie de Cora Houdemont.

Ainsi, ils pourront s'acheter un dictionnaire ou, pourquoi pas, un livre, une revue... Bref, se faire un petit plaisir.

Nous leur souhaitons bon vent et beaucoup de réussite dans ce nouveau cycle d'apprentissage.





ATTENTION POUR LA FACTURATION PÉRISCOLAIRE

Votre ou vos enfants(s) fréquentera(ront) le service périscolaire (cantine et garde-rie) à la rentrée de septembre 2023.

Toutes les familles, nouvelles et anciennes, doivent apporter en mairie leur dernier avis d'imposition, avant le 30 septembre 2023, dernier délai, afin que nous puissions facturer le prix du repas et/ou l'heure de garderie au bon tarif.

Sans ce document, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.



Notre commune accueille son premier site de compostage partagé : rue du Jardin des Joncs (entrée ouest du bâtiment le Lys).

Pour y déposer vos biodéchets, il suffit de vous faire connaître en mairie pour récupérer un "bio-seau".



Ce site a vu le jour grâce au travail de la municipalité, de MMH et des guides composteurs avec le soutien de la CCMM.

D'autres emplacements sont en cours de finalisation.



Le styl' aux voyageurs !

C'est de notre stylo que viennent les mots,
c'est de son voyage que viennent les paysages.

Où s'est-il promené en juin ?

Réponse en fin du bulletin.



En raison des actes de vandalisme intervenus dans la nuit du 29 au 30 juin, les locaux du centre des finances publiques de Vandœuvre, situés au 2 rue de Kehl, sont fermés au public pour une durée indéterminée.

Vous pouvez contacter l'administration fiscale :

- soit par la messagerie sécurisée, disponible dans votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr ;
- soit par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

A partir du lundi 10 juillet, l'accueil physique est assuré, en flux libre ou sur rendez-vous, au 2 rue Gembloux, allée de Cologne, à Vandœuvre les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h00, dans les locaux mis à disposition par la ville de Vandœuvre.



Vous partez **bientôt en vacances** ?

Afin d'**éviter les cambriolages**, vous pouvez vous inscrire à l'**opération tranquillité vacances**.

Les services de **gendarmerie** se chargent alors de **surveiller votre logement**.

Des **patrouilles** sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre à la brigade de gendarmerie de Neuves-Maisons.



Du 10 au 21 juillet, les circulations sur la ligne SNCF seront perturbées en raison de travaux pour amélioration des voies.

Des moyens de substitution par cars resteront programmés pour assurer une continuité de l'offre de transport.

Le plan de transport est consultable sur le site de la commune.

Bonnes vacances

SAISON 2023



BASE DE LOISIRS DE MESSEIN



Demandez le programme
Animations - Activités - Événements

www.messein-loisirs.fr



EN JUILLET À MESSEIN



Événements

- > La fête du lac : samedi 8 juillet à partir de 14h00
- > Concert Lorenzo : samedi 22 juillet
- > Cinéma plein air : samedi 29 juillet

Estivales du tri

- > Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets (jeu et stand)
les mercredis 12 et 26 juillet de 11h00 à 16h00

Parcours d'orientation permanent €

- > infos sur www.messein-loisirs.fr
- > à faire seul(e) ou en famille

Restauration lors des événements €

Activités sportives €

- > Activités nautiques : les jeudis soir (17h30-19h00)

Du côté de la base nautique €

- > Location : pédalo, kayak, paddle, kart à pédales
- > Ventreglisse : tous les week-ends de 14h30 à 17h30

Location vélos tous les week-ends €

- > Sur réservation par internet** ou par téléphone

Divers

- > Parking des salles - toilettes publiques

>>> infos : www.messein-loisirs.fr** <<<

€ Payant



EN AOÛT À MESSEIN



Evènements

- > Concert "Thomas Broyez" : samedi 05 août
- > Cinéma plein air : vendredi 18 août
- > Concert "Vincent Aubertin" : vendredi 25 août
- > Les 6 heures du lac : dimanche 27 août

Estivales du tri

- > Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets (jeux et stand) - le mercredi 16/08 de 11h à 16h

Restauration lors des évènements



Parcours d'orientation permanent



- > Infos sur www.messein-loisirs.fr
- > A faire seul ou en famille

Du côté de la Base nautique



- > Location : pédalo, kayak, paddle, kart à pédales
- > Ventreglise : tous les week-ends de 14h30 à 17h30

Location vélo tous les week-ends



- > Sur réservation par internet ou par téléphone

Divers

- > Parking des salles - Toilettes publiques



Payant

>>> infos : www.messein-loisirs.fr** <<<



Infos et réservations sur

www.messein-loisirs.fr

Bonnes vacances



A la base nautique et de plein air

**été 2023
à Messein**

GRATUIT

BUVETTE ET RESTAURATION

Concert Cinéma plein air

Samedi 22 juillet Samedi 29 juillet
Samedi 5 août Vendredi 18 août
Vendredi 25 août

OFFERT PAR LA
LA MUNICIPALITÉ DE MESSEIN




CONCERT EN TERRASSE

**Samedi
22 juillet**
à 19h30

GRATUIT

BUVETTE
RESTAURATION

LORENZO

CHANTONS ENSEMBLE LA CHANSON FRANÇAISE

BASE NAUTIQUE DE MESSEIN

WWW.MESSEIN-LOISIRS.FR



CINÉMA PLEIN AIR
BASE DE LOISIRS DE MESSEIN

SAMEDI 29 JUILLET 2023
à 21h30

GRATUIT

BUVETTE
RESTAURATION

DIRTY DANCING

À LA BASE NAUTIQUE

WWW.MESSEIN-LOISIRS.FR




CONCERT EN TERRASSE
À LA BASE DE MESSEIN

**Samedi
5 août**
à 19h00

GRATUIT

BUVETTE
RESTAURATION

**THOMAS
BROYEZ**

WWW.MESSEIN-LOISIRS.FR






ma routine sport



Les jeudis de 17h30 à 18h45
juillet & août 2023 à la base nautique

paddle
marche
vélo
renfo

Nautique

Terrestre

Ludique



À partir du
13 juillet



5 €

www.messein-loisirs.fr





PLAN CANICULE 2023

Dispositif de prévention des conséquences sanitaires d'une canicule.

Recensement des personnes vulnérables.

Les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif du CCAS de Messein afin de bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

Vers une action de prévention, il est confié au CCAS, le soin d'établir un registre nominatif :

- des personnes âgées de 65 ans et plus
- des personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- des personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

L'inscription se fait soit à votre propre demande soit à la requête d'un tiers.

Contact

Daniel LAGRANGE, Maire de Messein et Président du CCAS

Mauricette FONTAINE, Vice-Présidente du CCAS

Stéphanie PIERINI, secrétariat de mairie

03.83.47.22.21



JEUNES DIPLÔMÉS 2023

Lors de son dernier Conseil d'Administration, le CCAS a décidé d'honorer, de nouveau, les jeunes ayant réussis leur diplôme du secondaire :

- BAC Général,
- BAC Technologique ou Professionnel,
- CAP.

Sur présentation du diplôme ou du relevé de note, tous les jeunes diplômés se verront octroyer, une seule fois, un bon d'achat d'une valeur de 30 € qui leur sera remis à l'occasion d'une manifestation citoyenne avec présence obligatoire.

Inscriptions et renseignements au secrétariat de mairie.

AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

À la rentrée scolaire de septembre 2023, votre ou vos enfants va/vont rentré(s) en classe de 6^{ème}, de seconde ou de 1^{ère} année d'une filière technologique ou professionnelle.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide du CCAS sous forme de chèques cadeaux si vos revenus ne dépassent pas un certain plafond :

- de 30 € pour une rentrée en 6ème,
- de 45 € pour une rentrée en seconde ou en 1ère année technologique ou professionnelle.

Pour cela vous devez déposer en mairie, avant le 30 septembre 2023, délai de rigueur, un certificat de scolarité ainsi que votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.



Comité de Neuves-Maisons
spfneuvesmaisons0@gmail.com
07.83.68.78.65

Permanences pour les initialisations et renouvellements de dossiers 2023/2024

Samedi 2 septembre 2023 de 9 H 30 à 12 H

Mardi 5 septembre 2023 de 9 H 30 à 12 H

Jeudi 7 septembre 2023 de 14 H 30 à 17 H

MVA – Maison de la Vie Associative
Rue de la Haute Borne à Neuves-Maisons
(A côté de la salle des Sports)

Se munir de tous les justificatifs de revenus et de dépenses.

Attention !

**Serons accueillies à la distribution de septembre prochain que les
familles ayant actualisé ou finalisé leur dossier**

CALENDRIER DES COLLECTES 2023



- › Présentez vos bacs ou sacs bordeaux, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h
- › Bac noir avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir
- › Sac bordeaux déposé à proximité du passage de la benne

Prochaine collecte les 13 et 27 juillet



- › Présentez vos bacs et sacs, lorsqu'ils sont pleins, la veille à partir de 19h
- › Bac jaune avec la poignée côté rue, en bordure de trottoir
- › Sac de tri déposé à proximité du passage de la benne

Collecte tous les vendredis

Attention !
Vendredi 14 juillet,

jour férié,

pas de collecte
ni de rattrapage.

Reprise de la collecte le
vendredi suivant soit
le 21 juillet.

DÉCHETTERIE



Lescartons volumineux, **supérieurs à la taille d'une boîte à chaussure ou d'un paquet de céréales**, sont à déposer en déchetterie...



BACS ET SACS JAUNES

...ceux inférieurs, sont à déposer dans le sac de tri !



Prochain marché
des producteurs locaux :

vendredi 21 juillet

à Thélod

de 16h à 20h

Au cœur du village

Acheter et vendre d'occasion

Dimanche 3 septembre, de 6h à 8h, à Richardménil, vide-grenier organisé par le Comité d'organisation des fêtes et la municipalité.

Restauration et buvette sur place.

Contact et réservation 06 45 29 60 69.

Fournitures scolaires : ne jetez plus, réutilisez !

La fin de l'année scolaire rythme le rangement des cahiers et des fournitures en tout genre.

En bon état, ils pourront retrouver le chemin de l'école dès septembre... ou pas !

Malheureusement, nous constatons chaque année qu'une quantité non négligeable de matériel scolaire encore utilisable se retrouve dans les ordures ménagères et parfois même dans le sac de tri où ils n'ont pas leur place (ce ne sont pas des emballages).

Continuer d'utiliser les crayons et matériel en bon état, détourner les feuilles non utilisées d'un cahier en feuilles de brouillon, autant d'astuces permettant d'éviter les déchets et d'alléger le budget des familles.

Collecte des déchets : stationnement et élagage

Afin de faciliter le passage du véhicule de collecte des déchets, le service déchets ménagers vous remercie de bien vouloir respecter les stationnements prévus.

Le sticker ci-contre peut être collé sur votre véhicule en cas de stationnement gênant la collecte.



De la même manière, il est judicieux de penser à élaguer les branchages dépendant de vos propriétés afin que le véhicule de collecte circule en toute tranquillité.

Retour sur... une opération de ramassage des déchets

Le 5 juin dernier, la société Elisath a mobilisé son personnel pour effectuer un ramassage de déchets dans le Parc d'activités du Breuil à Messein où elle est située. Après 1h30 de ramassage à 5 personnes, pas moins de 17 Kg de déchets divers et variés ont été collectés ! Cette opération a été réalisée dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement avec le soutien de l'association AEBCPEV. Cette action traduit entre autre une volonté forte d'Elisath d'agir concrètement sur le plan environnemental. L'entreprise espère, pour l'édition 2024, être rejointe par d'autres acteurs de la zone.



Le réseau T'MM passe en horaires d'été le **10 juillet**.

Les fiches horaires des lignes sont disponibles en mairie ou à télécharger sur le site internet de la CCMM.



La Communauté de Communes Moselle et Madon a instauré le **Permis de louer**.

Il s'agit d'un nouvel outil de lutte contre l'habitat indigne.

Concrètement cela signifie que depuis le 7 janvier 2023, toute nouvelle mise en location d'un logement ou changement de locataire est soumise à l'obtention d'une autorisation préalable délivrée par la CCMM suite à une visite du logement.

Tout le territoire de la commune est dans ce périmètre de permis de louer.

LES BIENS CONCERNÉS

Seuls les propriétaires bailleurs privés sont soumis au permis de louer. (locations vides ou meublées occupées à titre de résidence principale, c'est-à-dire plus de 8 mois par an par le locataire).

QUELLES DÉMARCHES À FAIRE ?

1 - Envoyer ou déposer le dossier complet de demande d'autorisation à la communauté de communes Moselle et Madon.

2 - Dès réception de la demande complète, la CCMM contactera le propriétaire pour convenir d'une date pour une visite de contrôle. Lors de cette visite, la CCMM procède à une évaluation de l'état du logement portant sur la sécurité et la salubrité du logement qui donne lieu à un rapport de visite.

3 - Obtenir l'accord de la CCMM pour la mise en location (dans un délai d'un mois à réception complète de mon dossier).

4 - Signer le bail avec mon locataire. Une copie de l'autorisation préalable doit être annexée au contrat de bail.

Vous trouverez toutes les informations et documents utiles sur le site de la CCMM, rubrique Vivre et habiter - Habitat - Permis de louer.



| CONTACT

Service Habitat de la CCMM - permis de louer de la CCMM
145 rue du Breuil - 54230 Neuves-Maisons
permisdelouer@cc-mosellemadon.fr / 03 83 26 45 00

Cet été, je respire...

Sans les nuisances de mes déchets

ASTUCES

J'oublie de sortir mon bac d'ordures ménagères, je ne suis pas là le jour de collecte, j'utilise des couches pour bébés ou des protections pour adulte, comment faire ?

JE DEPOSE MES DECHETS DANS LES CONTENEURS ENTERRES !

Du 19 juin au 24 septembre, un accès aux points d'apports volontaires vous est permis. Il suffit de faire activer votre carte d'accès à la déchèterie. Chaque dépôt (80 litres maximum) est facturé 0,91€ :

- > **Chaligny** : Place des Tricotteries
- > **Chavigny** : Rue de Nancy
- > **Neuves-Maisons** : Rue du Capitaine Caillon - Rue Jules Ferry
Rue Povia de Lanhoso
- > **Pont-Saint-Vincent** : Rue des Cazottes - Rue Charles Albert Thomas
- > **Xeuilley** : Rue de l'Eglise - Rue Jacques Callot

La composition de mon foyer a changé, le volume de mon bac ne correspond plus à mes besoins, que faire ?

JE CHOISIS UNE POUBELLE ADAPTEE !

Trop petit ou trop gros ? Si le volume de votre bac poubelle n'est pas adapté à vos besoins, contactez notre service.

DES ODEURS DÉSAGRÉABLES VIENNENT DE MES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES, COMMENT Y REMÉDIER ?

1 - JE COMPOSTE !

En tas, en bac individuel ou en collectif, la solution est à portée de main. Besoin d'aide ? Contactez notre service.

2 - JE FERME BIEN MON SAC !

Pas de composteur ? Pour éviter les nuisances, placez vos épluchures et vos restes de repas dans les sacs fermés à double nœud.

3 - JE NETTOIE MA POUBELLE !

Après la collecte : vinaigre blanc pour désinfecter et bicarbonate de soude pour neutraliser les odeurs.

Renseignements

Service déchets ménagers

03 54 95 62 41 / secretariat@covalom.fr

LES ATELIERS DU CONSEILLER NUMÉRIQUE



Gratuit
et sur
inscription

**Les vendredis de 14h à 15h30 à Chaligny
CIAS Moselle et Madon, 2 place des Tricoteries**

- **21 Juillet**
Bien choisir ses mots de passe
- **25 Août**
Réaliser des démarches en lignes
- **15 Septembre**
Naviguer en sécurité sur internet

Groupes de 6 personnes maximum

Pour toute question vous pouvez contacter

Julien HELES votre conseiller numérique
pour le territoire Moselle et Madon :
conseillernumerique@cc-mosellemadon.fr
06 07 99 82 57 / 09 74 36 04 59



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services





Du côté des associations...

VIDE GRENIER

Dimanche 3 septembre

Messein

Restauration sur place



Messein en fête

Dossier d'inscription à retirer
en mairie ou à télécharger
sur le site www.messein.fr



les francas

L'éducation en mouvement !

Vacances d'Été 2023

Du 10 Juillet au 28 Juillet 2023
Inscriptions ouvertes

Accueil de 7h30 à 18h

Espace Claudine Gérardin
40 Rue Joliot Curie
54850 MESSEIN

Le programme d'activités est
élaboré avec les enfants en
début de semaine.

Pour plus d'informations
contactez Mme PERARD Chloë
de l'accueil par mail ou par
téléphone

accueil-messein@francas54.org
06.79.89.12.59



Bulletin d'inscription
à télécharger sur
le site de la commune
www.messein.fr

de Meurthe-et-Moselle
les francas

L'éducation en mouvement !



de Meurthe-et-Moselle

les francas

L'éducation en mouvement !

La Colo' Francas !

Séjour d'été 2023 en Bretagne

Dossier d'inscription

Tous les détails sur le site de la commune

www.messein.fr

À renvoyer au siège de l'association

des Francas de Meurthe-et-Moselle

8 Allée de Mondorf-Lès-Bains 54500

Vandoeuvre-Lès-Nancy

Groupe 1 : du 16 au 30 juillet 2023

Groupe 2 : du 2 au 16 août 2023

Ces colonies de vacances en bord de mer de 15 jours sont ouvertes aux enfants de
8 à 12 ans !

À la Maison de la Baie, située dans le village de Plounéour Trez, les enfants
profiteront d'un hébergement à 600 mètres de la mer et pourront participer à de
nombreuses activités telles que la pêche à pied, le kayak ou le char à voile.



**LE FOOT Saison 23-24 !
FILLE OU GARÇON
INSCRIS TOI ...
Au FCRF2M !!!**



**Tu aimes le foot ? Viens jouer dans un club
« Familial »
avec tes copains et/ou copines**

Un club serein où la "championnite" à tout go n'est pas de mise !
Néanmoins tu apprendras à gagner, tout en restant humble,
et à accepter de perdre, tout en restant respectueux envers les adversaires,
le corps arbitral, les éducateurs et tes coéquipiers.

Au cours de la saison, tu pourras participer à de nombreuses activités comme :

- le stage d'été
- le stage de Toussaint (en salle)
- le stage de Printemps
- des sorties dans des parcs d'attractions
- des voyages au Stade de France ou autres

Reprise des entraînements pour tous, stade de Richardménil, 1^{ère} semaine de septembre

"U6, U7, U8, U9" (nés en 18, 17, 16, 15) : les mercredis de 13h45 à 15h30

"U10, U11" (nés en 14, 13) : les mardis et jeudis de 18h00 à 19h30

"U12, U13" (nés en 12, 11) : les mardis et vendredis de 18h00 à 19h30

**Entraînements en salle de novembre à mars
Salles des sports de Flavigny et de Neuves Maisons**

Allez, ne tarde pas, inscris toi dès maintenant !!!

**Cotisation annuelle modique de 80 € !
(aides CAF, PASS'SPORT, mairies, ..., acceptées)
50 € pour les féminines !!!**

**N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant :
M. RENARD Xavier au 06.12.81.17.21 ou sur contact@fcrf2m.fr
Site du club : www.fcrf2m.fr**



INSCRIPTIONS

SAISON 2023 – 2024

Les inscriptions pour la prochaine saison peuvent se faire *DES MAINTENANT !!!*

Les cotisations pour cette nouvelle saison restent inchangées et fixées à :

Féminines	50,00 Euros	Toutes catégories
U6, U7, U8, U9	80,00 Euros	nés en 2018, 2017, 2016, 2015
U10, U11	80,00 Euros	nés en 2014 et 2013
U12, U13	80,00 Euros	nés en 2012 et 2011
U14, U15	80,00 Euros	nés en 2010 et 2009
U16, U17, U18	80,00 Euros	nés en 2008, 2007, 2006
U19, seniors	110,00 Euros	nés en 2005 et de 2004 à 1986
Vétérans	110,00 Euros	nés avant 1986
FUTSAL	60,00 Euros	Toutes catégories
Dirigeants et arbitres non joueurs	10,00 Euros	
Joueurs "Mutation"	30,00 Euros	(en + de la cotisation)

DOCUMENTS A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION :

- a) **Pour une première inscription :**
- 1 photo d'identité couleur
 - 1 photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
 - 1 demande de licence signée (par les parents pour les mineurs) **et une visite médicale obligatoire pour les majeurs !**
- b) **Pour une réinscription :**
- 1 mail vous a été ou va être envoyé par la FFF début juin
 - répondre à tous les éléments demandés dans ce mail et fournir les documents demandés !

La visite chez le médecin est obligatoire tous les 3 ans pour les MAJEURS, elle n'est plus obligatoire pour les MINEURS ...

... Sauf si vous avez répondu OUI au moins une fois au questionnaire santé (MINEURS OU MAJEURS) !!!

BULLETIN D'INSCRIPTION - AUTORISATION PARENTALE

à remettre à M. RENARD Xavier - 18 rue de Laval - 54630 Richardménien

☎ : 06.12.81.17.21 ou email : contact@fcrf2m.fr

Nom : Prénom : Né le : à :

Adresse : N° de Téléphone fixe :

..... N° de Téléphone portable :

adresse mail :

Ci-joint la somme de € espèce ou chèque (1)

Date,

Signature,

(1) chèque à l'ordre du FCRF2M.

Prochaines dates à ne pas manquer

bonnes
VACANCES!

Juillet

22 juillet
Concert

29 juillet
Cinéma plein air

Août

5 et 25 août
Concert

18 août
Cinéma plein air

27 août
6 heures du Lac

Septembre

3 septembre
Vide-greniers

Du 4 au 10 septembre
Enduro de pêche

Octobre

14 et 15 octobre
Vide-landau

22 octobre
Repas des aînés

Novembre

12 novembre
Bike and Run

25 et 26 novembre
Expo-vente Peinture

Décembre

9 décembre
Saint-Nicolas

23 décembre
Trail de nuit

31 décembre
St-Sylvestre

